

Communiqué de presse du 3 juin 2015

Les CPS luttent pour une concurrence loyale et contre l'arbitraire des cantons

Lors de leur Assemblée générale du 3 juin 2015 à Genève, les Cliniques Privées Suisses (CPS) se sont exprimées en faveur d'une plus grande loyauté des cantons dans l'application du libre choix de l'hôpital dans le cadre de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Les CPS critiquent des décisions arbitraires contre la liberté de choix des patients ainsi que des subventions croisées inadmissibles des prestataires publics.

En Suisse, les cliniques privées – 130 hôpitaux de soins aigus, cliniques psychiatriques et de réhabilitation privés – fournissent plus de 20% de l'offre sanitaire de ce pays. Là où le libre choix de l'hôpital fonctionne, la qualité et la satisfaction des patients s'imposent. Dans la plupart des régions, les fournisseurs de prestations privés constituent un élément important du système de santé publique.

Cependant la saine concurrence entre fournisseurs de prestations n'est pas acceptée partout. Certains directeurs de la santé publique profitent des marges de liberté existant dans l'application de la LAMal pour privilégier de façon inacceptable les hôpitaux publics de leur propre canton. Quelques exemples: dans plusieurs cantons, l'argent des contribuables est investi à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs dans des hôpitaux publics; certains cantons limitent le libre choix de l'hôpital des patients dans le cadre de leur planification hospitalière; on entretient une confusion systématique entre le domaine de l'assurance obligatoire (AOS) et celui des assurances complémentaires (LCA).

Les CPS exigent davantage de loyauté dans la concurrence hospitalière. Lors de l'Assemblée générale de Genève, Adrian Dennler, président des CPS, a déclaré: „Personne ne veut prendre acte des premiers déficits massifs des hôpitaux publics. Les cantons mettent des centaines de millions dans leurs hôpitaux et accordent facilement des subventions croisées avec des prestations d'intérêt général.“ Gilles Rüfenacht, président de Genève Cliniques, ajoute: « Le canton de Genève devrait maintenant accepter le libre choix de l'hôpital pour le patient et instaurer une égalité de traitement entre hôpitaux publics et privés. »

Les Cliniques Privées veulent combattre l'arbitraire des cantons: plusieurs variantes juridiques et politiques font actuellement l'objet d'une étude approfondie dans la perspective de rétablir les conditions d'une concurrence loyale dans le domaine de la fourniture de prestations hospitalières. Les CPS sont prêtes à travailler en étroite collaboration avec d'autres associations faïtières de santé publique intéressées d'établir une concurrence loyale.

Renseignements:

Adrian Dennler, président Cliniques Privées Suisses (CPS) +41 79 687 79 97

Guido Schommer, secrétaire général CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch

Gilles Rüfenacht, président Genève Cliniques, +41 22 305 01 59; comite@geneve-cliniques.ch